



DUERP

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

L'APST41 permet à ses adhérents de 2 à 10 salariés (selon l'effectif connu au 07.01.2021) de réaliser leur DUERP numérisé. Cette prestation est incluse dans la cotisation cette année. Outil intégré dans votre parcours de déclaration annuelle, vous retrouverez votre DUERP dans votre espace adhérent.

Le DUERP est la première brique de votre Plan de Prévention Partagé. C'est une obligation réglementaire.



Grâce à ce nouvel outil l'APST41 vous accompagne dans cette démarche :



une application intégrée à votre portail



une réalisation en autonomie



l'expertise de l'APST41 pour répondre à vos questions



Un parcours en 5 étapes

1. Questionnaire d'informations générales
2. Identification des situations de travail
3. Découpage de l'entreprise
4. Evaluation des risques
5. Plan d'actions

Notre priorité : votre accès à la prévention



Pour vous, employeurs

Un accompagnement pas à pas pour réaliser un DU de qualité.

→ Votre conformité réglementaire

Un plan de prévention partagé avec les experts de l'APST41.

→ L'entrée dans une véritable culture de prévention



Pour vos salariés

Une meilleure protection grâce à une prévention adaptée.
Une information sur les démarches de prévention engagées par votre entreprise.



Pour tous

Amélioration de la performance de l'Entreprise et de la Qualité de Vie au Travail.

